



# Friends Poker Club



## REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur a pour objet de préciser les statuts de l'association FRIENDS POKER CLUB. Le présent règlement intérieur peut être consulté à la salle de l'association à la simple demande des adhérents. Il est également disponible sur le site Internet de l'association.

### A - LES MEMBRES

#### ♣ A.1-Adhésion

Le montant de l'adhésion est fixé annuellement par le bureau et validé par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le versement de l'adhésion annuelle peut se faire par chèque à l'ordre de Friends Poker Club ou en espèces.

Toute adhésion versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de l'adhésion en cours d'année notamment en cas de démission, d'exclusion ou de décès d'un membre.

Le montant de l'adhésion est indiqué sur la fiche demande d'adhésion.

L'initiation (une soirée le mercredi) ou invitation (une étape du Tour des Potes) n'est valable qu'une seule fois par saison. Ensuite, la personne devra prendre une adhésion.

Il n'est pas prévu de formule d'adhésion pour une période donnée (semaine, mois, trimestre, ...)

Les fiches d'adhésion sont disponibles à la salle de l'association et sur le site Internet du club.

Une fois la fiche d'adhésion correctement remplie, cette dernière devra être remise à l'un des membres du bureau de l'association.

Le Président signe la fiche en notifiant l'acceptation ou le refus de l'adhésion par le bureau. En cas de refus, la réponse sera donnée dans les jours suivants par courrier postal ou électronique. Toute absence de réponse dans les 15 jours sera considérée comme acceptation définitive.

Après l'acceptation, le paiement de l'adhésion s'effectuera dès le premier jour de la participation à une des formules citées ci-dessus.

La personne acquiert dès lors le statut d'adhérent et l'accès aux compétitions selon la formule d'adhésion choisie.

#### ♣ A.2-Adhésion en cours d'année

L'association accepte les adhésions en cours d'année, les tarifs précédemment cités restant applicables.



### ♣ A.3-Renouvellement

Le renouvellement de l'adhésion s'effectue tous les ans en début de saison. La saison commence le premier mercredi de septembre et se termine le dernier mercredi de juin.

### ♣ A.4-Exclusion

Les motifs suivants peuvent déclencher la procédure d'exclusion d'un adhérent :

- ✓ Propos désobligeants envers les autres membres,
- ✓ Détérioration du matériel,
- ✓ Comportement non conforme avec l'éthique de l'association,
- ✓ Non-respect du règlement intérieur et du règlement du forum.
- ✓ Non-respect des normes juridiques en vigueur en France sur les jeux d'argent.

### ♣ A.5-Démission

L'adhérent démissionnaire devra adresser, sous lettre recommandée avec AR ou remettre en main propre contre un récépissé, sa décision au bureau sans avoir à justifier son choix. Le bureau ne peut en aucun cas refuser une démission. Aucune restitution de cotisation n'est due à l'adhérent démissionnaire.

Celui-ci sera alors retiré des classements des différentes compétitions auxquelles il participait. Il sera également supprimé de la liste des adhérents et ne recevra plus les mails d'informations concernant le club.

## B - FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

### ♣ B.1-L'esprit

L'esprit du club est de pouvoir jouer au poker pour le plaisir du jeu, c'est-à-dire sans aucun enjeu financier. Aucune demande d'argent ne sera faite en dehors de l'adhésion annuelle, selon la formule choisie par chacun.

Des classements annuels (Challenge de l'Amitié / Tour des Potes) seront mis en place et des récompenses pourront être distribuées aux meilleurs joueurs. Ces récompenses ne pourront en aucun cas être échangées ou reprises.

La distance séparant les spectateurs des joueurs assis aux tables de poker doit être suffisante afin de ne pas déranger les protagonistes.



Les commentaires doivent être évités ou inaudibles pendant le déroulement d'un coup et ce afin d'éviter tout risque d'influence, de collusion ou d'assistance.

### ♣ B.2-Organisation

Deux Championnats distincts seront mis en place pour la saison.

- Le Challenge de l'Amitié se déroulant de façon hebdomadaire sur la base de table(s) de Sit'n Go et/ou Cash Game (Cf : Règlement - Jeux & Compétitions – Challenge de l'Amitié)
- Le Tour des Potes se déroulant sous la forme de tournois multitable Deep Stack d'une journée entière. Il se compose de dix étapes à raison d'un tournoi par mois (Cf : Règlement - Jeux & Compétitions - Tour des Potes).

Les sessions en semaine pourront donner la possibilité à des non adhérents d'avoir accès à une initiation (en cash Game ou en Sit'n Go). Seuls les adhérents pourront prétendre au classement du Challenge de l'Amitié et participer au Tour des Potes (exception faite d'éventuels VIP invités par les membres du Bureau).

### ♣ B.3-Respect des lois et de l'étiquette

Les locaux sont mis à disposition du club par la Mairie de Montigny-le-Bretonneux. Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006, les fumeurs seront donc tenus de sortir des locaux et devront respecter l'environnement en jetant leurs mégots dans les cendriers qui seront mis à leur disposition et non par terre.

De plus, afin d'éviter toute détérioration du matériel :

- Il est interdit de manger à la table de jeu.
- Il est interdit de poser ses bouteilles ou cannettes sur les tables.
- Bien entendu aucune substance illicite ne sera autorisée dans l'enceinte des locaux et les cas de vol avérés seront sanctionnés.
- La convivialité et le respect de l'adversaire dans le succès comme dans la défaite seront des valeurs fondamentales qu'il appartiendra à chaque adhérent de respecter et de faire respecter :
- Interdiction de proférer des insultes.
- Interdiction de se livrer à des humiliations de quelques sortes.
- Respect des décisions du Directeur de tournoi lors de litige dans les tournois.
- Respect des décisions des membres du bureau lors des sessions en semaine.



### C - DIVERS

#### ♣ C.1-Droit à l'image - CNIL

En adhérant à l'association, vous pouvez apparaître sur les photos et/ou vidéos qui seront prises dans le cadre de l'activité associative. En cas de refus de l'utilisation de cette image par l'association, il sera nécessaire de nous en informer par voie écrite. Ces photos serviront à mettre à jour le site Internet de l'association et ce, afin de la présenter auprès de nos partenaires, des pouvoirs publics ou du grand public lors de l'organisation de tournois caritatifs par exemple.

Il est possible également qu'une photographie vous représente sur un support tel qu'un guide des associations.

L'association a pour objectif de promouvoir une bonne image du poker. Le témoignage photographique d'une bonne entente et d'une ambiance conviviale est un moyen d'y parvenir.

Toutes les informations inscrites sur votre bulletin d'adhésion font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association (inscription aux différentes rencontres extérieures et divers). En application des articles 39 et suivants la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

#### ♣ C.2-Licence du Friends Poker Club

Le logo appartient à l'association.

Il ne devra pas être utilisé, ni reproduit, ni diffusé à des fins commerciales. Son utilisation et exploitation en dehors des actions citées précédemment est autorisé qu'à la condition de le faire valoir accompagné de la mention «Friends Poker Club».

Le logo est un élément d'identification et d'individualisation de l'association.

Ce logo fait partie de la propriété intellectuelle de l'association et représente un travail créatif appartenant à l'association.

### D - FORUM

#### ♣ D.1-Accessibilité du forum

Le forum est public, ouvert à tous à condition de respecter les règles de bonne utilisation décrites ci-après.



### ♣ D.2-Règles d'utilisation du forum

- Utilisez un langage clair et compréhensible. Evitez les messages type SMS, braille ou sanscrit. Faites des phrases, avec des mots, des verbes, des adjectifs.
- Ne postez pas n'importe où ! Ce forum est composé de plusieurs espaces dédiés à une thématique particulière. Si vous ne trouvez pas ou si vous avez un doute sur le lieu où poster, postez dans celui qui vous semble le plus proche du sujet de votre question, ou contactez un administrateur.
- Soyez précis dans la rédaction du message et dans le titre de la discussion que vous allez ouvrir.
- Évitez l'impatience. Inutile de revenir trop tôt à la charge sous prétexte que votre question n'a pas encore de réponse. Quelqu'un quelque part est sûrement en train de chercher.
- Evitez les messages privés pour tenter d'obtenir une réponse plus rapidement. Cela ne profite pas aux autres visiteurs du forum. Les questions, comme les réponses, ont pour but d'accroître la base de connaissances de la communauté.
- Dire MERCI ! Ce n'est pas grand-chose, mais quand quelqu'un vous a apporté, par sa réponse, l'aide que vous attendiez, revenez dire merci. Cela ne coûte rien, ça fait plaisir et ça renforce les liens de la communauté. Accessoirement, ça encourage même les gens à continuer de s'entraider.
- Respectez vos interlocuteurs comme vous le feriez dans la vraie vie. Les messages comportant insultes et/ou propos diffamants seront supprimés sans avertissement. L'auteur de ce type de message pourrait faire l'objet d'un bannissement définitif du forum, d'une suppression de son compte ou d'une exclusion définitive de l'association.
- Attention à la perception de votre message. Il est fréquent de donner une tonalité qui peut ne pas être celle désirée. Par exemple, une plaisanterie, une remarque peut sembler agressive pour votre lecteur, car il ne vous voit pas ! Si vous trouvez une remarque offensante, n'hésitez pas à poser la question directement. Il se peut que vous ne soyez tout simplement pas sur la même longueur d'onde.> Il est possible de parler d'argent dans le poker mais seulement dans le cadre légal (cercles, casinos). De façon générale il suffit pour décrire un coup de parler en Big Blind ou en jetons. Pas besoin de parler d'argent pour faire partager votre expérience.

### ♣ D.3-Règles d'utilisation des signatures

Votre signature :

- Doit être rédigée dans votre profil utilisateur et non dans le corps d'un message



- Ne doit pas contenir d'informations de tarifs ou de produits à vendre.
- Ne doit pas faire plus de 4 lignes.
- Ne doit pas contenir de mail en clair ou de lien mailto.
- Doit être rédigée en utilisant la taille de police par défaut, ou les tailles inférieures.

Nous nous réservons le droit de vous demander de modifier et/ou de supprimer les éléments de votre signature ne respectant pas la NETIQUETTE ou comportant insultes, propos diffamants..., qui sont évidemment interdits.

### ♣ D.4-Messages indésirables

Seront supprimés sans avertissement :

- Les trolls, spams, ou tout message qui sera jugé indésirable.
- Les messages ne respectant pas L'ETIQUETTE ou comportant insultes et propos diffamants.
- Les liens pointant vers des sites à caractères illégaux (Warez, Peer to Peer) et ceux à caractère pornographique ou xénophobe.
- Les messages contenant de la publicité commerciale.

***Une transgression fréquente et grave des règles mentionnées ci-dessus pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive du forum.***

Cette exclusion doit être décidée par le bureau, après avoir entendu les explications de l'adhérent contre lequel une procédure d'exclusion est engagée. L'adhérent sera convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception au minimum quinze jours avant cette réunion. Cette lettre comportera les motifs de l'exclusion. La décision de l'exclusion sera notifiée par lettre recommandée AR. Cette dernière pourra être temporaire ou définitive.